

CONSEIL DE VILLE

**Séance du 15 novembre 2018, à 19.30 h,
salle du Conseil de ville, Hôtel de ville (2^e étage)**

Le Conseil de ville a été régulièrement convoqué par affichage public à l'Hôtel de ville, par insertion dans le Journal officiel du Jura n° 40 du mercredi 31 octobre 2018 et dans les journaux locaux, ainsi que par l'envoi à chaque Conseillère et Conseiller de ville de l'ordre du jour de la séance et annexes (art. 21 du ROAC et 4 du RCV).

1. Communications.
2. Informations du Conseil municipal.
3. Procès-verbal de la séance du 27 septembre 2018.
4. Questions orales.
5. Statuer sur les demandes d'admission à l'indigénat communal en faveur de :
 - a) Mme Arianna Paola Tony Clara Sara Camilli, 18.07.1998, ressortissante française.
 - b) Mme Xheke Tusha, 17.10.1998, ressortissante kosovare.
6. Réponse à la question écrite intitulée « Qu'en est-il de la capacité et de l'état du parc immobilier ? » (n° 1041) (PS-Les Verts).
7. Réponse à la question écrite intitulée « Explosion des coûts au cimetière ? » (n° 1042) (PLR).
8. Réponse à la question écrite intitulée « Un groupe de musique part en tournée européenne : est-ce à la commission de l'économie publique de participer ? » (n° 1043) (PLR).
9. Réponse à la question écrite intitulée « Bilan des zones industrielles En Roche de Mars et Voyeboeuf » (n° 1044) (PLR).
10. Réponse à la question écrite « Plafond des subventions » (n° 1045) (PLR).
11. Réponse à la question écrite intitulée « Les Planchettes SA : quelle rigueur dans le traitement de l'information ? » (n° 1051) (PLR).
12. Traitement du postulat intitulé « Quel avenir pour le camping de Porrentruy ? » (n° 1040) (PLR).
13. Traitement de la motion intitulée « Pour un camping attractif à Porrentruy » (n° 1039) (PS-Les Verts).
14. Traitement du postulat intitulé « « Smart Parking » une application mobile pour aider les automobilistes à trouver des places de stationnement dans le « Cœur de ville » » (n° 1055) (PDC-JDC).
15. Approuver un crédit-cadre de CHF 750'000.-, TTC, à couvrir par voie d'emprunt, en vue des travaux d'entretien du parc immobilier de la ville de Porrentruy pour la période 2019 à 2021.
16. Fixer la quotité d'impôt, les différentes taxes et approuver le Budget communal 2019.
17. Divers.

M. Yann Voillat, président du Conseil de ville, dirige les débats.
Le procès-verbal est tenu par M. Denis Sautebin, secrétaire du Conseil de ville.

Sont excusés pour le PDC :

Mme Anne-Marie Theubet Schaffter - remplacée par M. Cyrille Althaus.
M. Claude Gury - remplacé par Mme Gabrielle Terrier.

Sont excusés pour le PLR :

M. Pierre Parietti - remplacé par M. Jean-Jacques Borgeaud.
M. Thierry Berthoud - remplacé par Mme Gaëtane Voirol.
Mme Jocelyne Gasser - remplacée par M. Michel Berberat.

Sont excusés pour le PS-Les Verts :

M. Tom Cerf - remplacé par Mme Céline Bédât Heusler.
M. Matthieu Hays - remplacé par Mme Magali Gast Boillat.
M. Jean-Pierre Cafiso - remplacé par M. Yves Voisard.

Sont présents pour le Conseil de ville :

Mmes Céline Bédât Heusler, Christine Choulat, Mathilde Crevoisier Crelier, Magali Gast Boillat, Chantal Gerber, Elodie Gschwind, Corinne Laissue, Aline Nicoulin, Sandra Nobs, Lisa Raval, Laure Roy, Gabrielle Terrier, Gaëtane Voirol, Fabienne Wahl.

MM. Cyrille Althaus, Jean-Pierre Bendit, Manuel Benitez, Michel Berberat, Jean-Jacques Borgeaud, Gérard Brunner, Xavier Brunner, Pierre-Olivier Cattin, Alain Chariatte, Claudio Cordone, Gilles Coullery, Jean Farine, Charles Freléchoux, Claude Gerber, Baptiste Laville, Julien Parietti, Johan Perrin, Sébastien Piquerez, Damien Plumey, Jean-Luc Plumey, Gabriel Schenk, Thomas Schaffter, Thomas Schaller, Alain Theilkaes, Stéphane Theurillat, Yann Voillat, Yves Voisard.

Sont présents pour le Conseil municipal :

M. le Maire Gabriel Voirol, Mmes Rosalie Beuret Siess et Anne Roy, MM. Philippe Eggertswyler, Manuel Godinat, Julien Loichat, Eric Pineau, François Valley, chancelier, François Biedermann, caissier communal.

M. le Président ouvre la sixième séance de l'année 2018. Il ajoute que l'ordre du jour du Conseil de ville ayant été publié dans le Journal officiel dans les délais, le Conseil de ville peut délibérer valablement.

En vertu des articles 21 al. 2 du ROAC et 10 du RCV, il est procédé à la nomination de deux scrutateurs.

Sont désignés : M. Cyrille Althaus et M. Jean-Luc Plumey.

Ordre du jour

La parole n'est pas utilisée.

VOTE

Au vote à main levée, les Conseillères et Conseillers de ville acceptent l'ordre du jour à la majorité évidente. Il n'y a pas d'avis contraire.

1. Communications.

M. le Président donne lecture des lettres de remerciements du groupe de soutien « Libérons Sophie » et du cabinet du Président de la République française. Il ajoute que le Bureau du Conseil de ville a déclaré la motion interne intitulée « Des jetons de présence pour les séances de préparation du CV » irrecevable car elle n'est pas exclusivement de la compétence du Conseil de ville. En effet, le texte demandait la modification d'un règlement dont la décision est soumise au référendum facultatif, ce qui a été confirmé par le délégué aux affaires communales. Dès lors, le Bureau du Conseil de ville invite le motionnaire à déposer un nouveau texte.

2. Informations du Conseil municipal.

Mme Rosalie Beuret Siess informe que Porrentruy s'est vue récompenser, lors de la Journée nationale de l'énergie organisée par l'Office fédéral de l'énergie à Zurich le 22 octobre dernier, par le label européen Cité de l'énergie GOLD. Elle rappelle que la Municipalité est labellisée Cité de l'énergie depuis 2006 et Gold, qui est la plus haute reconnaissance en matière de politique énergétique communale, depuis 2014. Cette certification doit par ailleurs encourager la Municipalité à poursuivre ses efforts sur la voie de la Société à 2000 watts qui est visée à l'horizon 2050. Porrentruy, qui entretient depuis sept ans une étroite collaboration dans le domaine de la politique énergétique avec Fontenais et Delémont, entend bien poursuivre avec ces deux communes sur leur lancée en continuant de mener chaque projet sous l'angle d'un développement durable et résolument tourné vers l'avenir.

3. Procès-verbal de la séance du 27 septembre 2018.

La parole n'est pas demandée.

VOTE

Au vote à main levée, les Conseillères et Conseillers de ville acceptent ce procès-verbal à la majorité évidente. Il n'y a pas d'avis contraire.

4. Questions orales

M. Sébastien Piquerez relève que le parking de la place des Bannelats, attenant au bâtiment de l'ancienne Migros, fait l'objet de parages fréquents hors des marques, ceci depuis le déménagement du géant orange à l'Esplanade. Il est en effet courrant d'avoir de la peine de se parquer sur les places marquées ou même d'en repartir. Ceci est d'autant plus dérangeant sachant qu'un grand parking souterrain est disponible à quelques encablures. Il demande donc au Conseil municipal de le renseigner sur la politique de réglementation adoptée pour ce parking, notamment en ce qui concerne les contrôles effectués et les amendes en découlant.

M. Julien Loichat répond qu'une forte tolérance a été admise concernant le parage à cet endroit car la situation n'est pas très gênante en termes de sécurité. Il ajoute que la Municipalité devrait obtenir l'autorisation du propriétaire privé pour créer des places supplémentaires mais la configuration actuelle ne rend pas trop possible la mise en place de nouvelles cases. M. Loichat relève également qu'un plan spécial pour la revitalisation du secteur des Bannelats est actuellement en discussion et tant qu'il n'y aura pas de travaux sur cette place, avec un éventuel changement d'affectation du bâtiment de l'ancienne Migros, le stationnement sur cette place ne devrait pas être interdit. Il termine en confirmant qu'il existe d'autres parkings en ville de Porrentruy qui peuvent être utilisés avant celui-là.

M. Sébastien Piquerez est partiellement satisfait.

Concernant la parcelle n°447, adjacente à la partie inférieure du cimetière et destinée à la réalisation de jardins pour y cultiver différents fruits et légumes, M. Stéphane Theurillat signale qu'il a été interpellé par plusieurs citoyens surpris de voir l'état des jardins situés sur cette parcelle qui ressemblent plutôt à des favelas. Il a effectivement constaté la présence de toutes sortes de bric-à-brac dans un état plus que précaire ; notamment des tables, canapés, grills, planches en bois, morceaux de tôles ou autres éléments difficilement identifiables. Dès lors, il demande à l'exécutif municipal si l'état actuel de ces jardins correspond au règlement concernant l'utilisation de cette parcelle ?

M. Philippe Eggertswyler assure que les favelas du Brésil ne ressemblent en rien à ces jardins. Il ajoute qu'en 2017 le Service UEI a constaté deux cas de non-conformité au règlement, sur les 29 locataires. Un cas s'est mis en conformité. Quant au second, le Service UEI devra prendre les mesures nécessaires afin de faire en sorte que les choses puissent rentrer dans l'ordre. Il signale également que les locataires doivent être sensibiliser au fait qu'ils sont exposés à la vue des personnes qui se rendent au cimetière. Même si cette parcelle reste un espace de jardinage, M. Eggertswyler indique que c'est aussi pour ses locataires la possibilité de pouvoir faire des grillades, chose qu'ils ne pourraient pas faire car ils n'ont pas d'autre terrain.

M. Stéphane Theurillat est partiellement satisfait car il a l'impression que l'utilisation de ces jardins est passée à un stade qui va au-delà de ce que permet le règlement.

Mme Christine Choulat relève que la route qui relie Porrentruy à l'entrée de l'autoroute et au village de Bressaucourt présente des dangers à l'intersection de l'ancienne route de Bressaucourt. Malgré les panneaux de signalisation qui indiquent que seuls le trafic A16 et les cars postaux sont autorisés à l'utiliser, cette interdiction est largement ignorée, pouvant provoquer des accidents. Elle demande donc dans quelle mesure la Commune de Porrentruy peut améliorer la sécurité de cette route ?

M. Julien Loichat confirme que cette route est dangereuse. D'ailleurs, un accident, qui aurait pu être extrêmement grave, est survenu à cet endroit il y a quelques mois. Il rappelle que cette route, dont la sortie est légèrement masquée, est totalement interdite à la circulation pour des raisons de sécurité et le fait d'entrer sur cette route par la route de Bressaucourt, qui est limitée à 80 km/h, est extrêmement dangereux. M. Loichat ajoute que la Municipalité a mené certaines réflexions à propos de cette situation, dans le cadre du plan directeur déplacements et du stationnement. Actuellement, le seul accès possible aujourd'hui serait de mettre une présélection avec des zones de sécurité ou d'utiliser le pont pour faire un accès sur la route qui mène en direction de l'autoroute, dans un délai d'une quinzaine d'années. Cependant, si la Municipalité souhaite intervenir dans ce secteur, elle devra le faire à sa charge car le Canton n'a pas prévu d'investissement pour ce secteur dans ces prochaines années. La Municipalité n'a pas prévu non plus, dans le cadre de sa planification, de financer une sécurisation de ce lieu, sachant qu'une simple interdiction suffit. Toutefois, la question d'autres mesures, comme la pose d'une barrière ou d'une borne, peut se poser mais ces installations ont également un certain coût,

sachant que peut-être un jour, d'un avenir plus ou moins proche, le Canton imaginera faire quelque chose dans ce secteur.

Mme Christine Choulat est satisfaite.

M. Baptiste Laville rappelle que le Gouvernement français annonce depuis de nombreuses années la fermeture imminente de la centrale nucléaire de Fessenheim. Il ajoute que l'échéance de l'arrêt de cette centrale dangereuse, ne se situant qu'à 63 kilomètres de Porrentruy, a pourtant été reculée à plusieurs reprises. Il relève qu'une résolution du groupe PS-Les Verts, validée par le Conseil de ville le 19 mai 2016, demandait à l'exécutif d'exprimer fermement aux autorités françaises compétentes la volonté de Porrentruy de voir ce site fermer au plus vite et d'affirmer clairement son soutien au Gouvernement jurassien dans ses démarches pour demander la fermeture du site. En conséquence, M. Laville demande à l'exécutif municipal s'il s'est engagé sur ces deux points et comment compte-t-il encore le faire ?

M. le Maire Gabriel Voirol répond qu'il ne peut pas indiquer clairement ce qui a été fait ou pas. Il ne peut pas confirmer ou infirmer que toutes les démarches ont été entreprises dans les règles mais il va se renseigner et donner une réponse lors de la prochaine séance. Il ajoute que l'exécutif soutient bien évidemment la politique de fermeture de cette centrale dangereuse. Il espérait que la situation s'améliore mais a appris en effet que la République française est revenue en arrière par rapport à ses premières intentions, ce qui est regrettable.

M. Baptiste Laville est partiellement satisfait car il est inquiet de ne pas obtenir de réponses à ces questions aussi importantes car la santé et la sécurité de la population ajoulote sont en jeu.

Concernant la place de jeux de la rue St- Michel, M. Jean Farine relève que le bâtiment qui abrite les WC publics se trouve dans un état déplorable. Il ajoute que son aspect extérieur ne donne pas vraiment envie de s'y approcher et lorsque c'est nécessaire, comme il l'a vécu récemment avec l'un de ses petit-fils, le pire est à craindre. Une paroi latérale à l'arrière a été fracassée, le crépi a disparu à bien des endroits, les urinoirs sont aussi d'un autre siècle, sans parler de la peinture originale des murs qui est passée par toutes les couleurs. M. Farine demande donc au Conseil municipal s'il a l'intention de mettre en état ce bâtiment ?

M. Philippe Eggertswyler confirme les propos de M. Farine. Toutefois, aujourd'hui, il n'est pas prévu de rénover ce bâtiment. Il propose donc de faire un devis pour sa réfection et, en fonction du montant, il regardera avec ses collègues de l'exécutif pour débloquer un crédit ou englober ces travaux dans le crédit-cadre qui sera traité au point 15 de l'ordre du jour.

M. Jean Farine est satisfait.

M. Alain Theilkaes a constaté, il y a quelques semaines, que le grill en béton de la grande cabane du Banné présentait des fissures importantes alors qu'il a été construit il y a peu. Il s'étonne que ce grill ne dispose pas d'un couvert qui permettrait de le protéger contre les intempéries et surtout de le couvrir lors des mois de gel. Il trouve réellement dommage d'avoir dépensé du temps et de l'argent pour un bel ouvrage en béton et qui au final ne tiendra pas longtemps. Il demande au Conseil municipal s'il est conscient de cette situation et s'il compte faire le nécessaire pour le couvrir prochainement ?

Concernant la couverture de ces grill, M. Philippe Eggertswyler répond que 4 propositions ont été faites durant le courant de l'année 2017 mais aucune ne lui convenait, soit parce que ça ne mettait pas à l'abri les personnes qui faisaient des grillades, soit car le coût était trop onéreux. Il ajoute que le Service UEI a eu énormément de travail et, pour cette raison, M. Eggertswyler a demandé que ce dossier soit mis de côté. Il va donc le réactiver afin que ces grills soient couverts et que les gens qui l'utilisent puissent aussi avoir un environnement adéquat.

M. Alain Theilkaes est satisfait.

Mme Céline Bédât Heusler a été surprise de constater que la Commune n'a pas donné de directives de restriction d'eau ou appelé la population à prêter une attention à son utilisation en plein cœur de l'été caniculaire de cette année. Elle demande donc si la Commune n'a pas jugé nécessaire d'informer la population sur l'état de ses réserves d'eau et pourquoi les fontaines, qui pour la plupart, sont en circuit fermé ont été arrêtées ? Elle ajoute que ces fontaines sont un élément essentiel du caractère particulier de la ville et qu'elles auraient pu apporter aux badauds de la vieille ville et des parcs la fraîcheur tant recherchée cet été. Elle suggère également d'insérer un éclaircissement sur le sujet dans le prochain journal de Porrentruy, afin de faire taire les mauvaises langues qui pourraient penser qu'il n'y a pas eu de restriction d'eau pour une question de facturation.

Mme Rosalie Beuret répond que les nombreuses restrictions d'eau dans les communes avoisinantes et notamment aux Franches-Montagnes ont amené le Service des eaux à être particulièrement vigilant sur le débit de l'Ante, qui est une des principales ressources en eau de Porrentruy, ainsi que sur le niveau de la nappe phréatique du Betteraz. Cependant, comme les seuils critiques n'ont pas été atteints, la Commune n'a pas jugé utile d'instaurer des restrictions d'eau pour la population bruntrutaine. Toutefois, par rapport aux communes

concernées par une restriction d'eau autour de Porrentruy et en signe de solidarité avec celles-ci, il paraissait opportun aux yeux du Conseil municipal d'arrêter les fontaines, comme cela se fait depuis plusieurs années, même si certaines sont en circuit fermé. Même s'il n'y a pas eu de restriction d'eau à Porrentruy, le message dans les médias, la météo annoncée tous les jours, sans pluie, et l'état des champs et des jardins a grandement sensibilisé la population. La Commune a aussi toujours sensibilisé tout au long de l'année les citoyens sur cette ressource importante, notamment par l'article qui a paru dans le dernier journal de Porrentruy sur les économies d'eau pour les ménages. L'alimentation des sources par des orages qui ont eu lieu dans les Vosges et le niveau de la nappe phréatique du Betteraz ont permis aussi à Porrentruy de pouvoir alimenter des villages ajoulots durant tout l'été. Concernant le service des eaux, Mme Beuret rappelle que tous les montants qui sont facturés en lien avec la consommation d'eau permettent de créer un fonds de réserve qui sert uniquement à améliorer les installations et le réseau d'eau afin de diminuer les fuites d'eau et de produire une eau de qualité. Elle termine en indiquant que la Commune n'a pas la volonté de faire du profit en vendant de l'eau à tout va s'en proposer des mesures d'économies.

Mme Céline Bédât Heusler est satisfaite.

- 5. Statuer sur les demandes d'admission à l'indigénat communal en faveur de :**
a) Mme Arianna Paola Tony Clara Sara, 18.07.1998, ressortissante française.
b) Mme Xheke Tusha, 17.10.1998, ressortissante kosovare.

M. Julien Loichat relève que ces personnes ont été entendues par la Commission de police, qui a préavisé favorablement ces demandes à l'intention du Conseil municipal. Il recommande au Conseil de ville d'accepter ces demandes d'admission à l'indigénat communal.

VOTE

Au vote à main levée, les Conseillères et Conseillers de ville acceptent ces naturalisations à la majorité évidente. Il n'y a pas d'avis contraire.

- 6. Réponse à la question écrite intitulée « Qu'en est-il de la capacité et de l'état du parc immobilier ? » (n° 1041) (PS-Les Verts).**

Pour le groupe PS-Les Verts, Mme Christine Choulat se déclare partiellement satisfaite.

- 7. Réponse à la question écrite intitulée « Explosion des coûts au cimetière ? » (n° 1042) (PLR).**

Pour le groupe PLR, Mme Aline Nicoulin se déclare satisfaite.

- 8. Réponse à la question écrite intitulée « Un groupe de musique part en tournée européenne : est-ce à la commission de l'économie publique de participer ? » (n° 1043) (PLR).**

Pour le groupe PLR, Mme Aline Nicoulin relève que le traitement des dépassements ne la satisfait pas du tout mais le soin avec lequel a été traité cette question fait qu'elle est partiellement satisfaite.

- 9. Réponse à la question écrite intitulée « Bilan des zones industrielles En Roche de Mars et Voyeboeuf » (n° 1044) (PLR).**

Pour le groupe PLR, Mme Sandra Nobs se déclare partiellement satisfaite.

- 10. Réponse à la question écrite « Plafond des subventions » (n° 1045) (PLR).**

Pour le groupe PLR, Mme Sandra Nobs se déclare partiellement satisfaite.

- 11. Réponse à la question écrite intitulée « Les Planchettes SA : quelle rigueur dans le traitement de l'information ? » (n° 1051) (PLR).**

Pour le groupe PLR et pour M. Parietti absent ce soir, M. Johann Perrin se déclare partiellement satisfait car il est déçu d'une réponse très incomplète et du manque de réelle précision malgré le fait que le président du conseil d'administration est le conseiller municipal auteur de la réponse, selon ses informations.

- 12. Traitement du postulat intitulé « Quel avenir pour le camping de Porrentruy ? » (n° 1040) (PLR).**

- 13. Traitement de la motion intitulée « Pour un camping attractif à Porrentruy » (n° 1039) (PS-Les Verts).**

M. Johann Perrin rappelle que plusieurs pistes sont évoquées dans le postulat pour une nouvelle localisation du

camping, mais plus particulièrement à la rue de la Maltière, parcelle déjà équipée en eau potable et eau usée et qui est de plus en zone d'utilité publique. Sa proximité avec la piscine municipale est, selon son groupe, un atout majeur pour son implantation sur l'ancien terrain de football corporatif. D'autres emplacements sont bien sûr à étudier attentivement sur le territoire communal et extra-communal. Pour M. Perrin, il ne faut pas oublier non plus un projet beaucoup plus global qui consisterait à intégrer le camping à un projet de plan d'eau cantonal. Selon lui, un camping est un maillon indispensable dans l'offre touristique que la région doit pouvoir proposer aux touristes et aux citoyens de Porrentruy. Une étude doit être menée afin de trouver le meilleur emplacement possible. Pour ces raisons, M. Perrin demande au législatif d'accepter le postulat.

M. Baptiste Laville indique que le groupe PS-Les Verts acceptera la transformation de la motion en postulat étant donné qu'il semblerait qu'aucune étude n'a encore été faite et que la réponse concise du Conseil municipal mentionne que « l'intention de trouver une solution est bien réelle, cela passera par une étude des sites potentiels ». Une étude de l'ensemble des sites potentiels est naturellement nécessaire et indispensable et le groupe PS - Les Verts regrette qu'aucune démarche en ce sens n'ait été prise depuis 2 ans. Une meilleure anticipation et une plus forte volonté politique auraient été utiles dans cet épineux dossier. Le camping est sur le point d'être rasé et il n'y a pas de plan B. Il semblerait même que la Commune n'a pas pensé aux locataires permanents qui se trouvent depuis quelques jours devant le fait accompli. Pour ces raisons et pour d'autres encore, le groupe PS-Les Verts espère naturellement que l'intention de trouver une solution est désormais bien réelle ; il soutiendra le postulat déposé par le groupe PLR. M. Laville ajoute que le postulat du groupe PS-Les Verts se distingue de celui du groupe PLR dans le sens où il demande à la Commune d'étudier particulièrement les projets qui privilégient et garantissent la présence d'un camping attractif sur le territoire communal de Porrentruy. Garder un camping municipal serait un atout pour Porrentruy car, à la lecture des comptes, il apparaît clairement que l'ancien camping était financièrement intéressant. Il n'occasionnait que peu de frais et rapportait même suffisamment d'argent pour couvrir une partie des frais de personnel de la piscine. M. Laville signale aussi que le camping suisse connaît depuis quelques années un renouveau important et a enregistré un boom de 13,9% avec quelques 3,2 millions de nuitées. M. Laville constate qu'il existe beaucoup de contraintes pour relocaliser le camping à Porrentruy. Pour cette raison, la tentation pour les autorités de délocaliser cet instrument touristique et économique en pleine croissance sera certainement très forte. Si le législatif souhaite réellement faire revivre un jour un camping à Porrentruy, il doit, dès aujourd'hui, manifester son attachement pour cette offre touristique à Porrentruy en votant en faveur du postulat du groupe PS-Les Verts.

M. le Maire Gabriel Voirol confirme que le Conseil municipal s'est déclaré prêt à entreprendre tout son possible pour trouver la meilleure solution dans ce dossier important. Il rappelle que la Municipalité a repris ce camping, qui était exploité par un privé, car la rentabilité n'était plus assurée. Ce camping, de type 2 étoiles, n'a pas pu obtenir les critères pour être classé avec 3 ou 4 étoiles, notamment en termes d'attractivité par son positionnement à côté de la voie de chemin de fer. Ce camping enregistre aujourd'hui environ 320 nuitées par année, auxquelles il faut ajouter 12 résidents, ce qui a rapporté en 2017 au total environ 22'000 francs. M. le Maire ajoute qu'il faut du personnel afin d'installer et d'accueillir les utilisateurs du camping. Il relève également que le plan d'aménagement local doit prévoir une zone de type sport et loisirs (zone SA) pour accueillir un camping. Actuellement, Porrentruy possède deux de ces zones, soit une au Banné, à côté des cabanes, et l'ancien terrain de la SFG, qui est actuellement propriété de la Municipalité pour lequel la Commune a d'autres perspectives plus intéressantes. La parcelle de la Maltière, située en zone d'utilité publique, ne répond pas aux critères définis pour accueillir un camping, raison pour laquelle la question touristique a été intégrée dans le plan directeur régional qui est actuellement à l'étude au niveau du SIDP. C'est au niveau de cette institution que devra se décider l'aspect touristique de la région car il est important de trouver une solution à proximité ou en collaboration des acteurs déjà actifs dans le domaine de l'accueil touristique. L'environnement est aussi extrêmement important car les touristes souhaitent, généralement, s'installer vers des plans d'eau qui sont des zones intéressantes pour le repos et la tranquillité. Il faudra inclure dans le nouveau camping l'accueil des personnes qui se déplacent en camping-car car, même s'il existe actuellement quelques solutions à ce sujet, l'accueil n'est pas optimal. M. Voirol signale que le SIDP a décidé de mandater TalentisLab, soit la société qui travaille avec Jura Tourisme, pour faire une étude avec les communes intéressées. Il faut également savoir que le SIDP a essayé de mettre à disposition un terrain qui se situe en zone d'utilité publique et qui pourrait être mis au profit de la recherche de solutions pour le déplacement du skate-parc et/ou du camping. Ces éléments seront aussi mis sur la table car, s'il s'agit de trouver un emplacement qui est situé également en termes de fonctionnement et d'attractivité, il faudra peut-être avoir les ressources nécessaires pour des échanges de terrains afin de rendre certains terrains en zone agricole. Tout cela nécessite du temps et des études et pour ces raisons, le Conseil municipal propose d'accepter les postulats. Concernant les résidents du camping, une séance s'est tenue jeudi passé pour expliquer à ces personnes la situation compliquée. Cependant, le Conseil municipal va examiner toutes les doléances qui ont été soulevées à cette occasion afin d'essayer d'adoucir quelque part la difficulté que ces gens ont pour retrouver un nouvel emplacement. A cet égard, le Conseil municipal s'est aussi approché de l'ancien camping du TCS à Courgenay pour pouvoir offrir des places qui seraient disponibles à les accueillir. Aujourd'hui, malheureusement il n'y a pas de solution toute prête et M. le Maire pense qu'il faut

travailler ensemble afin de trouver une solution la plus opportune possible.

M. le Président rappelle que le groupe PS-Les Verts a accepté la transformation de sa motion en postulat.

En réponse à une question de septembre 2017, M. Jean Farine rappelle que le Conseil municipal s'engageait à relocaliser le camping et le skate parc à un autre endroit encore à définir. Il ajoute que la votation du 1^{er} juillet 2018 sonne le glas de ces deux installations. M. Farine constate que le postulat du PLR apporte certaines pistes intéressantes qui devront être explorées par l'étude que le Conseil municipal propose de mettre prochainement en place. Au stade actuel, le groupe PDC-JDC est ouvert à toutes les propositions qui émaneront de l'étude au niveau de sa future localisation. En effet, pour le groupe PDC-JDC, l'idée de mener une réflexion également au niveau de l'ensemble du district serait tout à fait crédible et permettrait de renforcer une cohésion régionale fortement souhaitée. M. Farine relève toutefois que le fait d'implanter le camping sur le territoire de Porrentruy serait tout de même un plus pour les restaurateurs et commerçants bruntrutains. Son groupe se demande aussi s'il ne serait pas intéressant de lier le futur camping à une activité agrotourisme, pensant notamment aux sites du Pont d'Able ou à celui de la région du Cras-Mouche, proche de 3 fermes. En ce qui concerne les adeptes du « camping-car », une entente avec le Canton, respectivement la Confédération, pourrait permettre d'utiliser avantageusement l'aire de repos de l'autoroute à la sortie de Porrentruy-Ouest, certainement plus adaptée que l'emplacement actuel se trouvant au Quai de l'Allaine. Pour toutes ces raisons, le groupe PDC-JDC votera les deux postulats à l'unanimité. Comme ces deux interventions ne parlent nullement du skate parc, M. Farine demande au Conseil municipal de ne pas oublier les jeunes et moins jeunes qui utilisent encore activement cette installation. A cet effet, il demande s'il ne serait pas possible de trouver un emplacement provisoire leur permettant de continuer à pratiquer leur loisir avant que la solution définitive soit retenue ?

M. Jean-Luc Plumey confirme que la rénovation du 2^e champ de glace de la patinoire nécessite inévitablement le déplacement du camping. Pour son groupe, il est évident qu'une solution doit rapidement être trouvée, même provisoire dans un premier temps, pour offrir aux utilisateurs potentiels une nouvelle aire de camping. Pour Porrentruy, qui se veut une cité touristique, la mise à disposition d'une telle infrastructure semble indispensable mais sa localisation reste à définir. Une étude analysant les différentes possibilités envisageables avec leurs avantages et inconvénients est nécessaire. C'est pourquoi, le groupe PCSI acceptera les deux postulats.

M. le Maire Gabriel Voirol précise que le Conseil municipal est aussi préoccupé par la relocalisation du skate parc. Il ajoute que le chef du département en charge du dossier a déjà examiné cette question avec l'association concernée pour connaître ses besoins. Différents lieux ont été étudiés et l'exécutif doit encore obtenir quelques réponses, notamment en ce qui concerne une activité indoor et outdoor. M. le Maire souhaite encore apporter une correction à ce qui a été indiqué dans la presse. En effet, Porrentruy n'est pas le seul camping d'Ajoie, il y en a 4 ; 2 se trouvent en Ajoie et 2 dans le Clos du Doubs.

VOTE SUR LE POINT 12

Au vote à main levée, les Conseillères et Conseillers de ville acceptent le postulat intitulé « Quel avenir pour le camping de Porrentruy ? » à la majorité évidente. Il n'y a pas d'avis contraire.

VOTE SUR LE POINT 13

Au vote à main levée, les Conseillères et Conseillers de ville acceptent le postulat intitulé « Pour un camping attractif à Porrentruy » à la majorité évidente. Il n'y a pas d'avis contraire.

14. Traitement du postulat intitulé « « Smart Parking » une application mobile pour aider les automobilistes à trouver des places de stationnement dans le « Cœur de ville » » (n° 1055) (PDC-JDC).

M. Jean-Pierre Bendit est satisfait d'apprendre que dans l'appel d'offre concernant le remplacement des horodateurs est inclus ce genre de proposition. Il ajoute que pour mettre en place un concept de « Smart parking », deux aspects sont à considérer. Le premier est la détection de présence d'une voiture sous les places de stationnement. Aujourd'hui, des capteurs autonomes sont utilisés afin d'envoyer l'information avec des technologies d'objets connectés. La seconde est la mise à disposition de l'information des usagers. Dans ce domaine, les technologies sont en plein développement. Il existe déjà des applications pour smartphone qui affichent les rues et les places disponibles et, pour M. Bendit, il est imaginable, dans le futur, que les gens parlent à leur application mobile qui affichera les places libres à proximité de l'endroit où ils souhaitent se rendre. A l'avenir, les navigateurs des voitures gèreront, sans nul doute, ce genre d'information. Comme l'étude de mise en œuvre du plan directeur des déplacements et du stationnement n'en est qu'à ses débuts, c'est le bon moment d'étudier ces technologies d'avenir. M. Bendit relève que la société Stemys de Porrentruy est active dans ce domaine et peut être un intégrateur de solution ou un conseiller compétant. Pour ces raisons, M. Bendit demande au législatif d'accorder son soutien à ce postulat.

M. Julien Loichat confirme que le Conseil municipal propose au législatif d'accepter ce postulat. Pour lui, c'est le

bon moment car l'appel d'offres concernant la mise en œuvre du plan directeur des déplacements et du stationnement va être lancée au tout début de l'année prochaine. Cela dit, M. Loichat constate que les applications actuelles ne sont pas toutes abouties et totalement efficaces. A cet égard, il est nécessaire que les applications prennent en compte les utilisateurs qui stationnent sur une place de parc et qui ne la paient pas car les autres utilisateurs penseront que la place de stationnement en question est disponible et le trafic parasite perdurera. M. Loichat pense que les horodateurs permettront, à l'avenir, de pouvoir disposer d'information quasiment en temps réel des situations problématiques en matière de parcage en ville de Porrentruy. Pour ces raisons, le Conseil municipal veut impérativement étudier cette question, en marge de l'appel d'offres qui sera lancée, dans un souci d'efficacité et d'économie et pour donner des moyens supplémentaires aussi bien au Corps de police qu'aux habitants afin d'atteindre cet objectif qui est de réduire ce trafic parasite.

Mme Aline Nicoulin relève que ce postulat a suscité le débat dans son groupe ; alors que certains ne sentaient pas de besoin dans la ville suisse la plus proche de Paris, d'autres y ont vu l'opportunité de s'équiper d'outils modernes qui pourront transmettre des informations utiles telles que le taux d'occupation des places de stationnement. Le groupe PLR pense que la réflexion doit être plus poussée afin de s'assurer que ces « horodateurs intelligents » offrent le paiement sans monnaie. Cette option, en plus d'économiser les frais que le traitement de la monnaie engendre, évite la mobilisation d'employés communaux pour vider les parcomètres. Ces appareils pourraient même avertir les agents à distance lorsque le temps de stationnement est terminé. De plus, à l'heure de la digitalisation et dans la perspective où pratiquement toutes les voitures seront connectées, les propositions permettant, le moment venu, de s'équiper d'infrastructures facilitant la vie des automobilistes et des habitants doivent être étudiées. Pour ces raisons, le groupe PLR soutiendra le postulat.

Mme Lisa Raval confirme que le groupe PS-Les Verts attache une grande importance à la réduction de la circulation en centre-ville ainsi qu'à la promotion de la mobilité douce pour des questions environnementales et de santé. Elle constate que ce postulat relatif à « Smart Parking » va dans ce sens puisqu'il s'inscrit dans le projet global de « My Smart City » dont le siège est à Porrentruy. De plus, étant donné que des études seront menées dans le cadre de la validation du cahier des charges de l'appel d'offres, il lui semble opportun de procéder à une étude maintenant, ce d'autant que les coûts seront introduits dans l'appel d'offres général. Pour ces raisons, le groupe PS-Les Verts soutiendra ce postulat.

M. Manuel Benitez constate que la perspective de la réalisation du projet urbanistique « Cœur de ville » devra traiter de l'épineuse question des places de parc pour les résidents de la vieille ville et pour l'accès aux commerces du centre ancien. La Municipalité devra faire preuve d'imagination et d'originalité pour parvenir à concilier les intérêts de chacun. M. Benitez ne doute pas que les nouvelles technologies, évoquées dans le postulat, peuvent être des pistes très intéressantes car tout le monde s'accorde à reconnaître que trop de places de parc sont occupées durant de longues durées dans le secteur de la vieille ville. Or, pour minimiser le trafic rendu inutile par la recherche en vain d'une place de parc, il est essentiel de favoriser un plus grand taux de roulement de l'utilisation de ces places qui seront sensiblement réduites avec la mise en place du projet « Cœur de ville ». Le PCSI invite la Municipalité à associer les commerçants et les résidents de la vieille ville à la réflexion sur le choix des nouveaux horodateurs. Pour toutes ces raisons, le groupe PCSI soutiendra ce postulat, à l'unanimité.

VOTE

Au vote à main levée, les Conseillères et Conseillers de ville acceptent le postulat intitulé « Smart Parking » une application mobile pour aider les automobilistes à trouver des places de stationnement dans le « Cœur de ville » à la majorité évidente. Il n'y a pas d'avis contraire.

15. Approuver un crédit-cadre de CHF 750'000.-, TTC, à couvrir par voie d'emprunt, en vue des travaux d'entretien du parc immobilier de la ville de Porrentruy pour la période 2019 à 2021.

ENTREE EN MATIERE

M. Philippe Eggertswyler résume le rapport remis aux membres du législatif. Il confirme principalement que la planification des objets listés est purement indicative et que la réfection des WC publics de la place de la rue des Tilleuls pourrait être mis dans ce crédit-cadre au détriment d'une autre rénovation qui pourrait être repoussée ultérieurement. Il demande au Conseil de ville d'approuver ce crédit-cadre.

Même si un rattrapage a déjà été fait, M. Yves Voisard pense que la Commune peut mieux faire. Il ajoute que le retard accumulé dans l'entretien des bâtiments communaux est trop important pour diminuer les budgets. Il rappelle qu'aucune réparation ou presque n'a été faite en 40 ans pour le bâtiment de l'école primaire du Séminaire et, de ce fait, la Commune a dû la brader au Canton et en construire une nouvelle. Il en a été de même pour le bâtiment de la crèche de la Charité. Il se demande ce qu'il en est de l'école Stockmar, du bâtiment Contrôle, du camping et des WC publics. Il informe que, selon plusieurs spécialistes, 1 % de la valeur d'un bâtiment doit lui être consacré pour sa maintenance chaque année. Avec CHF 250'000.-, la Commune entretient

un parc immobilier d'un montant de 25 millions. Cette planification l'interpelle quant à sa répartition et il s'étonne que 40 % environ du crédit ira à l'entretien de l'Hôtel-Dieu et que, par conséquent, il ne restera pas grand-chose pour les autres constructions. M. Voisard estime qu'il est important pour une cité de l'énergie labellisée Gold d'améliorer l'isolation de ses maisons, de changer les fenêtres défectueuses et d'installer des panneaux solaires thermiques ou photovoltaïques, par exemple. Comme il n'a pas pu convaincre ses camarades de groupe de maintenir le budget au niveau du dernier crédit-cadre, il mentionne que le groupe PS-Les Verts acceptera toutefois ce dernier.

Pour le groupe PLR, M. Gérard Brunner s'étonne que l'exécutif présente une planification sur 3 ans alors que dans 2 ans déjà, la Municipalité entrera sous le régime d'un plan comptable unifié, MCH2. Son groupe regrette aussi que ces futures dépenses d'entretien doivent être couvertes par voie d'emprunt. Toutefois, le groupe PLR acceptera cet objet car il est convaincu de la bonne gestion de ce crédit-cadre.

M. Alain Chariatte relève que la Municipalité, comme chaque propriétaire, se doit d'entretenir ses bâtiments. En effet, lors de l'entretien de ses immeubles, la ville effectue, entre-autres, des travaux concernant le remplacement des productions de chaleur, la mise aux normes de certains locaux, la réfection de peinture, etc. Par le biais de crédits-cadres, elle peut agir dans des situations d'urgences avec parfois des critères liés à la sécurité. En tant que « Cité de l'Energie », Porrentruy doit accomplir des travaux dans ses bâtiments afin de diminuer sa consommation d'énergie fossile, d'électricité et d'eau et ainsi se rapprocher de la stratégie 2050 de la Confédération. Pour ces raisons, le groupe PDC-JDC acceptera ce crédit-cadre.

M. Pierre-Olivier Cattin constate que, du point de vue technique et financier, le crédit-cadre permet une souplesse aux services tout en gardant la garantie de maintien budgétaire. Le rapport fourni est précis et permet de constater l'efficacité des travaux. En conclusion, le groupe PCSI approuvera donc ce crédit-cadre.

VOTE

Au vote à main levée, les Conseillères et Conseillers de ville acceptent l'entrée en matière à la majorité évidente. Il n'y a pas d'avis contraire.

FOND DU SUJET

Constatant qu'un endettement est nécessaire pour entretenir les bâtiments, M. Johann Perrin demande s'il n'est pas possible de créer un fonds de rénovation pour chaque bâtiment et si le logiciel MCH2 offrira cette possibilité.

M. Philippe Eggertswyler répond que, même si cette possibilité est intéressante, le logiciel MCH2 n'autorisera pas la création d'un fonds de réserve pour chaque bâtiment. Avec le programme MCH2, M. Eggertswyler ajoute que tous les montants inférieurs à CHF 20'000.- devraient être inscrits au budget de fonctionnement.

VOTE

Au vote à main levée, les Conseillères et Conseillers de ville approuvent, à la majorité évidente, un crédit-cadre de CHF 750'000.-, TTC, à couvrir par voie d'emprunt, en vue des travaux d'entretien du parc immobilier de la ville de Porrentruy pour la période 2019 à 2021. Il n'y a pas d'avis contraire.

16. Fixer la quotité d'impôt, les différentes taxes et approuver le Budget communal 2019.

ENTREE EN MATIERE

M. Manuel Godinat informe que le résultat du budget 2019, avec un déficit de CHF 655'575.-, est proche des budgets 2013 à 2016 alors que les années 2009 à 2012 prévoyaient des pertes prévisionnelles de 2 millions de francs. Il relève que le Conseil municipal propose une adaptation des taxes pour les chiens et pour les eaux usées. La principale augmentation des recettes provient des impôts avec une progression de CHF 500'000.- par rapport au budget 2018. Cette augmentation tient compte du report de la baisse fiscale de 1%, élément qui doit être encore ratifié par le Parlement jurassien dans le cadre du budget cantonal 2019 et qui aurait un impact à hauteur de CHF 175'000.-. Relevant que les grandes progressions exceptionnelles en raison de l'amnistie fiscale sont terminées, M. Godinat est inquiet des répercussions négatives pour les communes qu'aura la Loi relative à la réforme fiscale et au financement de l'AVS (RFFA) car cette réforme risque d'impliquer un manque à gagner de 8 millions de francs au moins pour les communes jurassiennes ces prochaines années, soit à peu près 1 million de francs d'impôts en moins pour Porrentruy. Les autres augmentations, de l'ordre de quelques milliers de francs, sont précisées dans le rapport introductif. Concernant l'évolution des charges, les importants investissements de rattrapage consentis par la Municipalité entre 2015 et 2017, à hauteur de plus de 5 millions de francs nets annuels, impliquent une augmentation importante des amortissements à consentir. Pour cette raison, les amortissements 2019 s'éleveront à près de 3.6 millions de francs, soit une augmentation de 20% en 5 ans, et même CHF 400'000.- de plus que dans le budget 2018. M. Godinat mentionne encore les charges non maîtrisables, comme les prestations d'assistance et la participation aux traitements du corps enseignant qui représentent à elles seules CHF 350'000.- de charges annuelles en plus. Les effets d'Optima et le refinancement

de la Caisse de Pensions se font également ressentir au niveau des communes. M. Godinat ajoute que d'importants travaux d'entretien nécessaires augmentent les charges de plus de CHF 200'000.- ; ceux-ci ne devraient pas se répéter les années prochaines. Concernant la planification financière, M. Godinat relève que les investissements, déjà consentis ou à consentir, ont un impact très important sur les budgets d'exploitation puisqu'il s'agira d'amortir ces investissements ces prochaines années. C'est pourquoi, depuis 10 ans, la Municipalité recourt à une planification financière qui permet d'avoir une vision à moyen terme quant à la capacité à rembourser dans le futur la dette communale. Par cet outil, la Commune doit s'assurer que ses flux de liquidités sont suffisants pour continuer d'investir. M. Godinat constate, à cet effet, que ces liquidités permettront d'investir au moins 5 millions de francs nets par année. Cependant, au vue des nombreux projets à venir, il sera difficile de se limiter à ce montant-là ces prochaines années. En effet, le développement que connaît et que va encore connaître Porrentruy implique de lourds, mais nécessaires investissements et une mobilisation accrue du personnel communal. Pour ces raisons, le Conseil municipal, en collaboration avec les équipes administratives, devra travailler ces prochains mois à une nouvelle planification financière qui sera présentée dans le cadre du budget 2020, intégrant le nouveau modèle comptable MCH2 dont de nombreux éléments sont encore flous. Cette réflexion est aujourd'hui impérative car si la Municipalité continue d'investir de manière trop soutenue, avec les flux de liquidités actuels, elle se trouvera dans une situation délicate dès 2022. Toutefois, il ne faut pas oublier que les investissements réalisés ces dernières années et ceux encore à réaliser vont rendre Porrentruy plus attractive, avec de nouvelles entreprises et de nouveaux habitants. Les autorités doivent donc travailler ensemble pour assurer une situation saine qui permettra de garantir encore longtemps des investissements importants et bénéfiques pour la Commune. Des solutions pour améliorer les flux de liquidités à court termes, garant d'une politique d'investissements soutenus, doivent être trouvés. Pour le Conseil municipal, M. Godinat pense que les recettes fiscales devraient augmenter de manière significative d'ici 4 ans avec l'occupation des zones industrielles qui se discutent actuellement et que le développement du parc immobilier et des zones à bâtir devrait permettre de voir la population augmenter à Porrentruy également dans les deux ans. En outre, l'exécutif communal, qui ne propose actuellement pas d'augmentation de la quotité d'impôts, va poursuivre la maîtrise des charges, assurer un déménagement efficient de l'administration dans le bâtiment BKW, travailler à une planification financière encore plus fine, qui tiendra compte des ressources humaines mais également de l'évolution des flux de liquidités de la Commune, et s'assurer que les autorités cantonales prennent en compte la situation financière des communes avant de prendre des décisions qui ont un impact néfaste sur celles-ci. M. Godinat termine en indiquant que la Commission des finances, réunie le 7 novembre dernier, a préavisé unanimement l'acceptation du présent budget 2019. Le Conseil municipal invite par ailleurs le législatif à en faire de même.

M. Jean-Jacques Borgeaud mentionne que le groupe PLR n'est pas pleinement satisfait du résultat présenté dans ce budget 2019 et n'est que peu surpris de la perte de CHF 655'000.-, notamment pour les membres qui étaient présents au Conseil de ville lors de la précédente législature. En effet, alors que l'euphorie gagnait une majorité du législatif ces dernières années, le groupe PLR s'est toujours voulu prudent lors de chaque traitement de budgets ou de comptes. M. Borgeaud rappelle aussi que les excellents flux de liquidités de ces dernières années étaient le résultat d'une gestion maîtrisée des charges mais également le fruit de rentrées fiscales extraordinaires provenant de l'amnistie cantonale. Le groupe PLR fait remarquer, comme il l'a toujours fait d'ailleurs, que les crédits-cadres, qui apportent une flexibilité et une réactivité appréciable pour les services communaux, doivent un jour être amortis mais le groupe PLR constate que ces investissements s'accumulent. Toutefois, il ne faut bien sûr pas oublier l'intérêt et le rôle bénéfique qu'ont de nombreux investissements pour la Municipalité. Le groupe PLR espère que ces investissements porteront leurs fruits et qu'une évolution démographique positive sera constatée à très court terme. Il espère aussi que les zones industrielles seront prochainement complètement bâties et que les anciens bâtiments industriels, aujourd'hui inoccupés, connaîtront une nouvelle vie. Les années à venir ne s'annoncent pas des plus réjouissantes pour les comptes communaux pourtant la Municipalité se doit de poursuivre d'importants investissements de rattrapage. Cependant, le groupe PLR constate que certains projets de lois risquent de mettre quelques bâtons dans les roues des finances communales. La révision fiscale des entreprises, bien que louable, risque par exemple de péjorer grandement les recettes des communes. Il faut espérer aussi que le Canton ne reviendra pas de sitôt avec des principes Optima ou des chemins de « croix » de la Caisse de pensions. En conclusion, le groupe PLR est impatient de découvrir, lors du prochain budget, une nouvelle mouture de la planification financière. Satisfait du travail du Conseil municipal et des services communaux, il acceptera dans sa majorité le budget avec les deux adaptations de taxes proposées.

Pour le groupe PCSI, M. Alain Theilkaes constate qu'il devient toujours plus compliqué pour le Conseil municipal d'essayer de réduire la perte, tant les charges liées pèsent sur le fonctionnement de la Commune. Il ajoute qu'une ville comme Porrentruy ne peut pas se développer sans investissements soutenus mais il faut avoir en tête que pour chacun d'entre eux découle un amortissement qui pèse sur le budget de fonctionnement. En cette période d'embellie économique, son groupe se rend compte que l'évolution des rentrées fiscales des personnes morales ne suit malheureusement pas cette dynamique. L'impôt sur les revenus des personnes physiques est

quant à lui en légère progression mais la Commune bénéficie du report de la diminution de la pression fiscale de 1%. Cependant, le groupe PCSI relève avec plaisir que les contributions liées à la culture sont en augmentation, cela signifie bien que Porrentruy a une activité culturelle importante. D'ailleurs, il souhaiterait que l'élan donné à la culture se traduise aussi par une augmentation des subventions aux clubs sportifs. En conclusion, le groupe PCSI acceptera la quotité d'impôt telle que proposée, les taxes et le budget 2019.

Pour le groupe PDC-JDC, M. Sébastien Piquerez constate que le budget 2019, avec un déficit prévisionnel de CHF 655'575.-, présente un résultat en-deçà des résultats prévisionnels de 2017 et 2018 et dans le même ordre d'idée se situe dans les budgets de 2013 à 2016. Toutefois, quelques évolutions l'interpellent. En effet, les charges sont en constante augmentation. Elles augmentent de presque 1.5 million de francs soit plus de 3.1 % de croissance entre 2018 et 2019, ce qui s'explique par l'accroissement des amortissements causé par la politique soutenue d'investissement et par l'évolution des prestations d'assistance et de la participation aux traitements du corps enseignant. Parallèlement, les recettes augmentent de 2,3%, mais leur croissance est en partie causée par l'admission supplémentaire à la répartition des charges cantonales et à la répartition des charges de commune-centre. Les recettes fiscales nettes n'augmentent que de 0.6 %, augmentation principalement causée par la contraction de la participation communale à la péréquation financière. Les charges augmentent donc davantage que les recettes et il s'agira, pour les prochaines années, de trouver des solutions pour, d'une part, freiner l'augmentation des charges et, d'autre part, d'accroître les revenus. Dans le détail, M. Piquerez relève l'augmentation de la taxe pour les chiens de CHF 10.- afin de couvrir l'augmentation des frais liés aux déjections canines. Cette augmentation sera toutefois vaine si la taxe au niveau cantonal passe de CHF 10.- à CHF 20.-. Il relève aussi que la légère augmentation des rentrées fiscales sera réduite par la future diminution de la pression fiscale prévue par le Canton, à moins que le Parlement jurassien ne reporte cette diminution. Son groupe constate également une augmentation des charges de personnel de plus de CHF 300'000.- par rapport au budget 2018, liée en partie à des changements d'annuités. Il relève enfin une augmentation des charges pour les dépréciations suite aux investissements conséquents effectués. Au niveau de la planification financière, il lui semble que les investissements prévus au cours de prochaines années sont ambitieux. En effet, l'écart entre le plafond d'endettement et la dette projetée s'amenuise dangereusement et forcera à donner la priorité à certains projets tout en repoussant d'autres, ceci afin d'éviter un surendettement. De manière globale, le projet de budget laisse le groupe PDC-JDC songeur, notamment en regard de l'augmentation des amortissements qui devrait continuer lors des prochains exercices et en regard de l'augmentation contenue des revenus fiscaux. Les prochains exercices nécessiteront donc d'être prudent et vigilant et le groupe PDC-JDC encourage le Conseil communal à prendre des mesures afin de réduire les dépenses. Malgré les diverses constatations, le groupe PDC-JDC soutiendra le budget, les taxes et la quotité proposés.

Pour le groupe PS-Les Verts, M. Gilles Coullery signale que ce budget déficitaire devrait interpellier le législatif, d'autant plus que la durée de remboursement de la dette a été augmentée de 25 à 30 ans. Cependant, en faisant une analyse basée sur la situation conjoncturelle de la région, M. Coullery constate que depuis le milieu de l'année 2017 l'horlogerie réalise un redressement spectaculaire après près de 2 ans de recul. Il n'est donc pas utopique de tabler sur une augmentation des rentrées fiscales ces prochaines années même en tenant compte du projet de réforme fiscale des entreprises et de la baisse de l'imposition déjà engagée par le Canton. C'est pourquoi, le groupe PS-Les Verts invite l'ensemble des autorités politiques à maintenir, sans qu'elle ne soit débridée, une politique d'investissement importante car, malgré les sommes conséquentes engagées ces dernières années, Porrentruy reste à la traîne par rapport à des autres villes de même taille en Suisse. Si la Commune veut attirer de nouveaux contribuables, elle doit pouvoir offrir des services et des infrastructures de qualité. Le budget proposé va dans ce sens, même s'il serait possible de faire plus, mais il faudra maintenir à l'avenir le même effort car la tâche est encore importante. C'est pourquoi, le groupe PS-Les Verts acceptera l'entrée en matière et soutiendra le budget 2019, les taxes et la quotité proposées.

VOTE

Au vote à main levée, les Conseillères et Conseillers de ville acceptent l'entrée en matière à la majorité évidente. Il n'y a pas d'avis contraire.

FOND DU SUJET, CHAPITRE PAR CHAPITRE

Page A1

M. Jean-Pierre Bendit demandant si la Municipalité est seule compétente pour augmenter les écolages des élèves non domiciliés à Porrentruy de CHF 1'500.- à CHF 2'400.-, M. Manuel Godinat répond par l'affirmative. Il ajoute que cette augmentation entrera en vigueur à la rentrée 2019-2020 et les communes concernées seront averties. L'exécutif communal a fait une étude et a constaté que la Municipalité de Porrentruy était beaucoup plus généreuse que les autres, qui pour certaines demandent CHF 2'500.-, et a décidé de tendre vers le prix de revient effectif de ces frais d'écolage.

Page A4

M. Jean-Pierre Bendit relève que les commentaires indiquent que la durée de remboursement de la dette est passée de 25 à 30 ans. Par rapport au décret concernant l'administration financière des communes qui mentionne des durée d'amortissement de 10 ans pour certains éléments et de 20 pour des ouvrages de génie civil et d'assainissement, il demande comment une durée de 30 ans peut être annoncée alors que chaque amortissement fait l'objet d'une durée spécifique selon le décret concernant l'administration financière des communes ?

M. Manuel Godinat répond que la durée de 30 ans, indiquée dans les commentaires, est le temps que la Municipalité se donne pour rembourser la dette communale, ce qui n'est pas la même chose que la durée d'amortissement. Avant 2014, la durée de remboursement de la dette était déjà de 30 ans. En 2014, comme les budgets d'exploitation et les flux de liquidités étaient extrêmement positifs, il a été décidé de ramener cette durée de remboursement de 30 à 25 ans. Aujourd'hui, vu la planification financière, l'exécutif communal souhaite revenir en arrière et propose d'amortir la dette sur 30 ans. Concernant les amortissements, ceux-ci varient en fonction des objets. Par exemple, l'amortissement pour les investissements de réalisations souterraines, comme les conduites d'eau, passera, avec MCH2, de 50 à 80 ans. Pour l'amortissement de construction d'école, la durée d'amortissement est de 25 ans. Pour la Commune de Porrentruy, M. Godinat signale que le fait de rembourser la dette communale sur 30 ans est tout à fait justifiable et conforme à MCH2.

Page A6

Par rapport au tableau des investissements sur 5 ans et le graphique, M. Jean-Pierre Bendit est interpellé par le fait que les « recommandations du Conseil municipal », de la page A7, mentionnent des investissements de 5 millions de francs par année alors que le tableau indique des investissements indicatifs largement au-dessous de cette somme pour les années 2019 et suivantes. De plus, son groupe est inquiet et aimerait obtenir, à l'avenir, un outil ou un indicateur financier à chaque crédit soumis au législatif afin d'avoir une vision globale car il faudra faire des choix.

M. Manuel Godinat a pris note des remarques de M. Bendit et verra si elles peuvent être prises en compte dans le cadre des réflexions de la nouvelle planification financière. Il confirme que la majorité des investissements de 2019 concerne la rénovation de la piscine municipale ; une somme de 450'000 francs pour l'assainissement des vestiaires est également prévue.

Mme Chantal Gerber souhaitant quelques informations concernant le point 24 relatif à la vente de bâtiments, M. Manuel Godinat répond que la Commune envisage de vendre certains bâtiments, comme le collège Stockmar, le bâtiment du Contrôle, le bâtiment de la Beuchire ou le pavillon A16. Pour l'instant, ce ne sont que des intentions et l'exécutif communal décidera, en fonction des discussions et des montants négociés, s'il vend ou pas un bâtiment ou s'il le rénove et le loue.

M. Baptiste Laville souhaitant obtenir une information sur le point 17 car il constate des montants négatifs en 2019 et 2021, M. Manuel Godinat répond que la vente de parcelles engendrera des rentrées supérieures aux frais de viabilisations engagés par la Commune, d'où des montants négatifs.

Page B6

M. Stéphane Theurillat constate que seule l'année 2015 a été supérieure à 2019 en rentrées fiscales. Il a du mal à comprendre que M. Godinat indique que l'année actuelle et les années futures commencent à être moins bonnes et qu'il le justifie par rapport à l'amnistie fiscale. M. Theurillat rappelle que, d'après les chiffres du Canton, l'augmentation des rentrées pour les personnes physiques et de l'ordre de 1% alors que celles pour les personnes morales est de 3,5 %, ce qui témoigne quand même d'une période de haute conjoncture.

M. Manuel Godinat répond que les chiffres indiqués sous la poste 900 sont constitués d'énormément de rubriques, y compris pour l'amnistie fiscale. Si l'impôt des personnes physiques ou morales fluctue et est inférieur à ce qui avait été prévu, il y a une certaine stabilité ou une très légère hausse dans la rubrique 900. M. Godinat signale qu'il faudrait revoir l'ensemble des postes que contient cette rubrique.

M. Stéphane Theurillat demande si cela veut dire que les rentrées d'impôt des personnes physiques et morales étaient inférieures les années où l'amnistie fiscale a produit ses effets ?

M. le Maire Gabriel Voirol répond que l'exécutif a aussi été surpris de cette situation mais que les chiffres inscrits au budget sont ceux qui proviennent du Canton. De plus, les chiffres globaux du Canton reflètent la même proportion.

202.314.01 : Entretien routes, trottoirs & chemins ruraux

M. Claude Gerber, constatant une importante diminution par rapport au budget 2018, demande si les chemins ruraux, qui n'ont pas fait l'objet de grands investissements depuis plusieurs années et qui sont dans un piteux état, seront concernés par cette réduction ?

M. Philippe Eggertswyler répond que les chemins ruraux ne seront pas concernés par cette diminution. M. Manuel Godinat relève que le commentaire du budget 2018 indiquait : « En 2017, il avait été décidé de réduire le budget et d'affecter une partie des dépenses au crédit-cadre routes. Il est toutefois apparu que ces dépenses relèvent du petit entretien courant et qu'il n'est pas pertinent de recourir au crédit-cadre ». Ceci explique les montants exceptionnels au budget 2018 par rapport aux autres années. Il ajoute que le Conseil municipal n'a pas l'intention de limiter les interventions sur les chemins ruraux.

310.436 : Contributions de tiers

Mme Gaëtane Voirol souhaitant connaître les raisons justifiant la nette augmentation prévue à cette rubrique par rapport à 2018, M. Manuel Godinat répond que cette augmentation est en lien avec les nouvelles compétences liées à la synergie entre la police municipale et la police cantonale.

575.361 : Participation aux traitements du corps enseignant

Mme Corinne Laissue s'étonne du montant indiqué à cette rubrique car des classes ferment et les charges stagnent. Elle constate que le nombre d'élève par classe augmente, que les conditions se dégradent et que la commission d'école n'a rien à dire sur un montant de 6,7 millions de francs. Elle souhaite savoir si les enseignants ont été augmenté ou si le programme OPTIMA s'est durci à ce point ?

M. Manuel Godinat répond que la somme indiquée à cette rubrique est issue de la répartition cantonale d'une charge totale de 72 millions de francs pour l'ensemble des écoles du Canton. Il ajoute que la répartition se fait par rapport au nombre d'habitants, que le programme OPTIMA coûte 140'000 francs à Porrentruy pour cette rubrique et que ce montant comprend aussi les effets du financement supplémentaire de la Caisse de pensions.

585 : Camping municipal

En référence aux postulats votés ce soir et par rapport à la réponse du Conseil municipal qui a l'intention de trouver une solution pour la relocalisation du camping, M. Baptiste Laville est étonné de voir que le budget 2019 ne prévoit aucune dépense. Le groupe PS-Les Verts, souhaitant les moyens nécessaires pour que ce dossier avance, propose d'intégrer une somme de CHF 10'000.- pour l'étude.

M. Manuel Godinat répond que dans le cadre d'une installation provisoire à long terme, le crédit d'étude sera prévu dans la planification financière, comme pour tout autre projet. Il propose donc de ne rien inscrire au budget.

M. Philippe Eggertswyler ajoute que de nombreux montants sont prévus dans la planification financière pour des crédits d'étude et propose de continuer selon cette pratique. Pour lui, ça n'est pas parce qu'aucune somme n'est inscrite au budget que le Conseil municipal ne va rien entreprendre.

Malgré ces explications et trouvant important que la Commune s'engage maintenant, M. Baptiste Laville maintient sa proposition.

VOTE SUR LA PROPOSITION DE M. BAPTISTE LAVILLE

Au vote à main levée, les Conseillères et Conseillers de ville refusent, par 22 voix contre 11, d'ajouter un montant de CHF 10'000.- à la rubrique 585 « camping municipal » pour un crédit d'étude.

590.365.07 : Subvention Cirque Starlight

Mme Mathilde Crevoisier Crelier demande si le contrat de prestations conclu avec le cirque Starlight correspond à l'entier de la subvention communale ou si, au titre d'acteur sportif et culturel, le cirque Starlight a aussi reçu un montant ?

M. Eric Pineau répond que cette subvention n'a pas encore été allouée puisqu'elle est inscrite au budget 2019. Il ajoute que l'idée de ce contrat est de définir exactement la subvention que la Commune alloue au cirque Starlight pour ses activités. Dans les années passées, le cirque bénéficiait de plusieurs subventions pour ses tournées et pour d'autres manifestations qui se déroulaient à Porrentruy. Il indique encore que ce contrat de prestations contient l'obligation d'apposer le logo de la Municipalité sur tous les supports publicitaires et promotionnels du cirque et la création d'une tournée et d'un spectacle qui doit s'arrêter à Porrentruy, bien évidemment.

Mme Mathilde Crevoisier Crelier demandant s'il s'agit d'une combinaison entre le contrat de prestations, à vocation promotionnelle, et la subvention culturelle, M. Eric Pineau répond que le cirque Starlight n'obtiendra pas d'autre subvention en 2019. Le contrat de prestation prévoit une subvention de CHF 7'000.-, en 2019, et CHF 5'000, en 2020.-. L'école du cirque, qui est une entité différente, n'est pas comprise dans ce contrat. M. Pineau ajoute que ce contrat a été discuté avec la direction du cirque Starlight qui est très satisfaite de cette subvention. Il indique aussi que la subvention 2019 est bien inférieure aux subventions octroyées au cirque les années précédentes.

Mme Céline Bédât Heusler ne comprend pas pourquoi un contrat de prestation est conclu avec le cirque Starlight alors que toutes les autres associations culturelles demandent d'année en année des subventions qui sont allouées ou pas en fonction de plusieurs critères.

M. Eric Pineau répond que le cirque Starlight reçoit une subvention unique. Pour ce qui est de l'école du cirque, elle aura les mêmes subventions que les autres associations ou clubs sportifs en fonction du nombre de membres, etc. Il ajoute que ce contrat a été conclu pour éviter d'avoir cinq demandes du cirque Starlight par année. M. Manuel Godinat rappelle que les subventions des rubriques 590.365.01 et 590.365.02 constituent une enveloppe budgétaire que la Commune distribue aux sociétés culturelles et clubs sportifs.

Mme Céline Bédât Heusler demandant si toutes les associations peuvent faire de même, M. Eric Pineau répond que le cirque Starlight n'est pas forcément gagnant mais que ce contrat lui permet de prévoir une somme à son budget.

623.319.01 : Cotisations et contributions

M. Claude Gerber, constatant que cette rubrique a été diminuée de 690 francs au profit de 3 nouvelles rubriques qui engendrent 11'550 francs supplémentaires, souhaiterait une explication.

M. Julien Loichat répond que le montant de la rubrique 623.319.01 est le montant à disposition de la commission de l'action sociale qui subventionne plusieurs demandes qui viennent en cours d'année. Il ajoute que le Conseil municipal souhaitait privilégier certaines institutions et à créer de nouvelles rubriques. Il s'agit de Pro Juventute, de la coopération et du développement et la Ferme du Bonheur avec lesquelles la Commune veut contractualiser les actions et renforcer sa collaboration.

M. Claude Gerber demandant si l'aide à la coopération et au développement n'est pas la tâche du Canton, voire de la Confédération, M. Julien Loichat répond que c'est une mission commune de tous les niveaux. Dans ce domaine, Delémont collabore avec le Nicaragua et Moutier avec le Togo et la Roumanie, par exemple. C'est un domaine dans lequel les Municipalités veulent s'investir pour aussi amener leur pierre à l'édifice en collaboration et en coopération avec le Canton et avec la DDC, au niveau national.

M. Jean Farine signale qu'il a été approché par l'Association « SOS futures mamans » qui a reçu un soutien de CHF 500.- de la part de la Municipalité en 2018. Constatant que cette subvention sera réduite à CHF 200.- en 2019, M. Farine propose de l'augmenter à CHF 500.-, comme en 2018, étant donné que cette association, par manque de place, devrait déménager du faubourg de France à la route de Belfort et que la nouvelle location qu'elle supportera sera certainement plus importante.

M. Julien Loichat répond que la subvention de 500 francs, versée en 2018, à cette association constituait une aide symbolique, relevant que beaucoup d'associations qui ont pignon sur rue à Porrentruy ne reçoivent que 50 ou 100 francs. M. Loichat propose d'augmenter l'enveloppe générale de CHF 300.-. Il ajoute que pour 2020, une analyse sera effectuée pour voir s'il est possible d'allouer les subsides aux institutions sociales sur la même base que pour les associations sportives et culturelles.

Sans débattre de l'augmentation de ce soutien, M. Manuel Godinat pense que les séances du législatif se dérouleront sur deux soirées si les 41 membres du Conseil de ville font tous une demande pour tel club sportif, telle association culturelle ou telle association sociale. Pour lui, n'importe quelle association qui souhaite obtenir un soutien de la Commune doit faire une demande concrète. Elle peut éventuellement demander une rencontre avec la commission pour étayer sa demande.

Malgré ces explications, M. Jean Farine maintient sa demande et propose d'augmenter la rubrique « 623.319.01 : Cotisations et contributions » de 3'340 francs à 3'640 francs.

M. Pierre-Olivier propose également d'augmenter ce poste de 300 francs car prendre cette somme sur une autre subvention n'est pas correcte par rapport à une aide sociale.

VOTE SUR LA PROPOSITION DE M. JEAN FARINE

Au vote à main levée, les Conseillères et Conseillers de ville acceptent, à la majorité évidente, d'augmenter la rubrique 623.319.01 « Cotisations et contributions » de CHF 3'340.- à CHF 3'640.- afin d'augmenter le soutien financier à « SOS Futures mamans » de CHF 200.- à CHF 500.-. Il n'y a pas d'avis contraire.

M. Johan Perrin trouve la proposition de M. Farine très bonne mais pense aussi qu'il faut laisser une certaine marge de manœuvre à la commission et au Conseil municipal. Il est d'accord avec M. Godinat quand il dit que le législatif ne doit pas venir chaque fois avec de telles propositions.

910.400.01 : Impôt sur le revenu des personnes physiques

M. Stéphane Theurillat aimerait savoir, vu les chiffres du budget, si la proposition de baisse des impôts que M. le Maire et M. le Conseiller en charge des finances avaient faite lors de la campagne électorale est toujours d'actualité.

M. Manuel Godinat répond que, dans cette salle, il représente le Conseil municipal et que ce n'est pas ici que le débat sur la campagne électorale de l'année passée va se faire. Par rapport à ces chiffres, le budget 2018 présentait 12'800'000 francs. Aujourd'hui, le Canton annonce CHF 12'877'000.-, c'est donc une légère

progression. Pour le budget 2019, les chiffres de 12'745'000 francs ont été indiqués par le Canton, soit une légère tendance à la baisse.

920.406 : Taxe des chiens

M. Julien Loichat signale que le Canton prévoyait d'augmenter sa part à la taxe des chiens de 10 francs et suggère au Conseil de ville de peut-être faire une proposition.

M. le Président répond qu'une proposition d'augmentation pourra être faite dans le cadre de la discussion sur la quotité et les taxes.

Annexe 6 : rendement des immeubles administratifs

M. Baptiste Laville souhaitant une explication sur la diminution des frais d'électricité de l'Hôtel-Dieu car ils s'élèvent à 18'000 francs alors qu'ils se montaient à 29'325 francs dans les comptes 2017, M. Manuel Godinat répond que des factures de 2016, arrivées tardivement, ont été introduites dans les comptes 2017.

DISCUSSION SUR LA QUOTITE D'IMPOT ET LES TAXES

Mme Corinne Laissue propose d'augmenter la taxe des chiens de 90 à 100 francs.

VOTE SUR LA PROPOSITION DE MME LAISSUE

Au vote à main levée, les Conseillères et Conseillers de ville acceptent, par 20 voix contre 6, d'augmenter la taxe des chiens de CHF 10.- pour la porter à CHF 100.- par année.

VOTE

Au vote à main levée, les Conseillères et Conseillers de ville acceptent la quotité d'impôt et les taxes, avec la modification apportée, à la majorité évidente. Il n'y a pas d'avis contraire.

VOTE FINAL

Au vote à main levée, les Conseillères et Conseillers de ville acceptent le Budget communal 2019, avec les modifications approuvées, à la majorité évidente. Il n'y a pas d'avis contraire.

17. Divers.

M. le Président Yann Voillat signale que 9 textes ont été déposés ce soir.

M. Julien Parietti demandant si la séance du 14 février 2019 qui coïncide avec la Saint-Valentin peut être déplacée, M. le Maire Gabriel Voirol répond par la négative car, pour soumettre des dossiers lors de la votation du 19 mai 2019, cette séance doit être maintenue.

La parole n'étant plus utilisée, M. le Président lève la séance. Il est 22.20 heures.

AU NOM DU CONSEIL DE VILLE

Le secrétaire :

Le président :

D. Sautebin

Y. Voillat